

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 30.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 07 JUILLET 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 17 (3 procurations)
- Suffrages exprimés : 17 (17 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le sept juillet deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le premier juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion au rez-de-chaussée du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Représentés : GARCIN Martine représentée par Jean-Marc DUPRAT à qui elle a donné procuration
GAY Robert représenté par SPAGNOU Daniel à qui il a donné procuration
SIGAUD Jean-Yves représenté par MAGNAN Jean-Michel à qui il a donné procuration

Absente excusée : ARLAUD Véronique.

ORDRE DU JOUR : Marché de fourniture d'équipements de protection : reconduction des lots 1 et 3 et relance du lot 2

Par délibération n° 31.22 du 13 juin 2022, le bureau communautaire avait autorisé le lancement d'une consultation pour la fourniture d'équipements de protection (articles chaussants, gants et protections spéciales) sous la forme d'un accord cadre à bons de commande.

Le marché est divisé en 3 lots :

- Lot 1 : articles chaussants, avec un montant maximum pour la durée totale du marché, reconductions comprises, de 26 000 € HT ;
- Lot 2 : gants de protection ; avec un montant maximum pour la durée totale du marché, reconductions comprises, de 6 000 € HT ;
- Lot 3 : protections spéciales, avec un montant maximum pour la durée totale du marché, reconductions comprises, de 12 000 € HT.

Par délibération n° 41.22 du 10 octobre 2022, le bureau communautaire a attribué les 3 lots à l'entreprise « Andrey », pour une durée de 24 mois à compter du 9 novembre 2022, renouvelable 2 fois 12 mois.

Ce marché a été renouvelé une première fois jusqu'au 8 novembre 2025.

Le montant maximum prévu pour le lot 2 va être prochainement atteint. Aussi il est proposé de relancer une consultation pour ce lot. Le marché serait établi pour une durée de 12 mois, avec un montant maximum de 5 000 € HT.

En parallèle, les 2 autres lots seraient reconduits pour une dernière année (du 9 novembre 2025 au 8 novembre 2026).

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire :

- accepte la reconduction des lots 1 et 3 du marché de fourniture d'équipements de protection pour 12 mois ;
- approuve la relance du lot 2 du marché dans les conditions mentionnées ci-avant ;
- autorise le président ou son représentant à attribuer, signer et notifier le marché à la ou les entreprises ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.

Pour extrait conforme

Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

Publiée le : 17 JUL. 2025